

Groupe de liaison des cols bleus de l'APSAM

Réunion du 29 avril 2022

Compte-rendu

En virtuel (Teams) de 9 h à 12 h.

Présences :

| Nom | Organisation | Nom | Organisation |
|---|------------------------------|--|--|
| Élaine Guénette | APSAM | Dany de Chantal | APSAM |
| Vincent De Paul Awono (Mireille Dupont) | Ville de Montréal | Stéphane Boissy | SCFP 307 – Ville de Longueuil |
| Marc Dulhoste (Mario Boutin, Frédéric Morin) | SCFP 301 – Ville de Montréal | Simon Lapierre (Samuel Provencher) | FISA – Ville de Trois-Rivières Fédération des syndicats indépendants |
| Steve McCutcheon (Olivier Morin) | Ville de Sherbrooke | Pierre Raymond Éric Dombrowski | Ville de Québec |
| Jannie Gaudreault (Maxime Lemay) | Ville de Laval | Martin Letarte (Roch Arbour – Sainte- Thérèse) | TPQuébec – Association des travaux publics du Québec Mont-Blanc |
| Francis Patte (Hugo Laberge) | SCFP 4545 – Ville de Laval | Maxime Poirier - ABSENT | CSN – Ville de Chambly |
| Martin Racine (Richard Létourneau) | Ville de Gatineau | Yan Chassé | CSD (Centrale syndicale démocratique), La Prairie |
| Charles Dumont (Luc Blanchet) | Ville de Longueuil | Nancy Gosselin | SCFP 308 – Ville de Saint- Jérôme |

() = en remplacement de

1. ACCUEIL (15 MIN)

- 9 h
- Mot de bienvenue et tour de table.
 - Il est souligné que l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), lors de l'Assemblée extraordinaire des membres du 21 avril dernier, a officialisé son indépendance par rapport à l'American Public Works Association (APWA) en adoptant la création de l'Association des travaux publics du Québec (TPQuébec) et le transfert de ses activités vers cette nouvelle entité.
 - Déroulement de la rencontre, présentation et adoption de l'ordre du jour.

2. SUJETS PARTICULIERS D'INTÉRÊT

- 9 h 15
- **Électricité – Offre de service de l'APSAM** (20 min)
Présentation de Dany de Chantal, conseiller à l'APSAM

Dany présente le thème [électricité](#) et l'emplacement des outils pour le [Programme de sécurité électrique \(PSE\)](#). Il invite les clients à le télécharger ainsi que le plan d'action et la déclaration des situations dangereuses et à les personnaliser.

Il aborde les fiches disponibles ainsi que celles à venir. Les membres sont invités visionner les présentations disponibles sur ce sujet sur la page du webinaire [Risque électrique et véhicules](#)

| | |
|--|--|
| | <p>électriciens et à communiquer avec lui s'ils ont des questions ou s'ils veulent implanter un programme de sécurité électrique dans leur organisation.</p> <p>➤ Comité de travail paritaire sur le champ électromagnétique</p> <p>Les travaux sont toujours en cours avec le comité composé des villes de Québec, Montréal, Sherbrooke, HQ et de la CNESST. En attente de réponses d'Hydro-Québec pour se joindre au comité? (que nous aimerions avoir sur le comité?).</p> |
| <p>9 h 35</p> | <p>➤ Cadenassage des équipements mobiles – Offre de service de l'APSAM (10 min) Présentation de Dany de Chantal, conseiller à l'APSAM</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'automne prochain, nous tenterons de créer un comité de travail avec l'ASFETM et les fabricants québécois. Le but étant d'inciter ces derniers à créer et fournir les fiches de cadenassage avec la vente de leurs équipements mobiles. • Pour les véhicules électriques : voir le webinaire sur la page Risque électrique et véhicules électriques, qui aborde notamment les EPI. C'est l'évaluation des risques liés à la tâche qui définit les EPI que l'on va porter (gants isolants, EPI pour éclat d'arc). • Une fiche sera créée sur les véhicules électriques. • Les conditions gagnantes doivent être en place pour l'organisation qui doit posséder les bases du programme de cadenassage. Ensuite, nous pouvons lui offrir un atelier pour former ses personnes qualifiées. Ces personnes sont invitées à se joindre à une équipe Teams pour partager leurs fiches avec d'autres municipalités (ex. : tournée de la Gaspésie). • Il n'y aura pas de formation sur le cadenassage des équipements mobiles, car il est trop difficile de recruter des formateurs pour ce sujet très spécialisé. |
| <p>3. SUIVI SUR DES PROJETS DE RECHERCHES</p> | |
| <p>9 h 45</p> | <p>➤ Étude exploratoire de l'exposition des travailleurs au danger d'avalanches sur les sites d'entreposage de neige usée au Québec (10 min)</p> <p>Suivi sur l'intérêt des membres à poursuivre ce projet.</p> <p>En 2021, nous avons obtenu l'autorisation d'ajouter sur notre page Déneigement le rapport préliminaire Avalanches sur les sites d'entreposage de neige usée au Québec: Étude exploratoire de l'exposition des travailleurs au danger d'avalanche – Suivi 2018-2019 (UQAM, Département de géographie).</p> <p>Monsieur Daniel Germain, professeur de géographie à l'UQAM aimerait savoir si les villes ont toujours de l'intérêt pour ce projet de recherche. Si c'est le cas, c'est avec beaucoup de motivation qu'il déposera une demande de financement à la fin de l'été 2022. Un délai de réponse inférieur à 9 semaines est normalement anticipé.</p> <p>Un suivi par courriel sera fait aux membres.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>9 h 55</p> | <p>➤ Projet de recherche de l'IRSST – Évaluation de vêtements autorégulateurs de température pour les travailleurs œuvrant à l'extérieur durant l'hiver (5 min)</p> <p>Suivi de l'état d'avancement du projet. Les chercheurs ont fait les commentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sujet a été reconnu comme étant une problématique SST. • Ils ont prévu d'inclure des manufacturiers de ces technologies dans le projet afin de mieux les adapter à divers milieux de travail. • Ils travaillent actuellement sur la méthodologie du projet afin de présenter prochainement la demande du financement. • Grâce à la collaboration de l'APSAM, ils ont pu tisser des liens avec certaines municipalités. Ainsi, ils ont pu effectuer des visites de terrain durant le mois de février dernier, afin de documenter l'organisation et les conditions de travail des travailleurs qui œuvrent à l'extérieur durant l'hiver. • Comme la méthodologie est encore en cours de préparation, ils n'ont pas pu statuer sur le nombre exact de travailleurs qu'ils souhaitent inviter à porter les vestes durant les tests de terrain. • Si les municipalités avec lesquelles nous sommes en contact présentement ne nous permettaient pas d'assurer le recrutement (automne 2022) d'un nombre suffisant de sujets, nous vous reviendrons certainement pour solliciter à nouveau les membres du GL Cols bleus. • Ils nous tiendront au courant de l'état d'avancement de ce dossier. |
| <p>4. CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES</p> | |
| | <p>En plus d'informer notre clientèle via les articles de blogue sur notre site Web, l'infolettre ainsi que sur les réseaux sociaux, nous transmettons aux membres du groupe un courriel les informant de la parution des projets de modifications réglementaires dans la gazette officielle.</p> <p>À l'unanimité les membres répondent qu'ils lisent ces projets et en discutent avec les personnes concernées de leur organisation afin de transmettre leurs commentaires à la CNESST. Les membres s'engagent à nous transmettre aussi leurs commentaires et préoccupations, lorsqu'ils en ont.</p> |
| <p>10 h</p> | <p>➤ <u>Loi modernisant le régime SST</u> (15 min)</p> <p>À la rencontre du groupe le 29 octobre 2021, nous vous avons présenté la <u>Loi modernisant le régime de SST</u>.</p> <p>Les membres confirment consulter régulièrement la page Web de l'APSAM et collaborent pour que leur organisation s'adapte aux nouvelles exigences.</p> <p>Afin d'aider les organisations municipales à répondre aux nouvelles exigences, nous bonifions continuellement ce thème et proposons aux organisations municipales, la démarche suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre le temps de bien connaître les obligations imposées par le Régime intérimaire de la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité, en consultant la page <u>Régime intérimaire de la Loi modernisant le régime SST</u>. Un tableau résumant les obligations concernant les mécanismes de prévention et de participation s'y trouve. |

| | |
|---------|---|
| | <p>Ensuite, de façon paritaire, faites un portrait de vos mécanismes de participation (Comité de santé et de sécurité [CSS], représentant en santé et sécurité [RSS] et agent de liaison) déjà en place dans votre organisation et déterminez ceux qui doivent être maintenus ou ajoutés, à partir du document Excel proposé sur la page Régime intérimaire de la Loi modernisant le régime SST. Une vidéo explicative accompagne cet outil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En fonction des décisions que vous aurez prises, pour chacun de vos CSS, vous trouverez 2 outils pour vous aider à déterminer : Comité de santé et de sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que votre CSS actuel est conforme et inclut la désignation d'un représentant en santé et sécurité (RSS)? • Est-ce que votre CSS doit être créé et un RSS doit être désigné ou que votre CSS existe, mais il ne fonctionne pas bien? • Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour un programme de prévention, la page Gestion – Introduction a été actualisée afin de vous présenter les obligations et des outils seront disponibles sous peu pour vous accompagner. <p>Pour obtenir davantage d'informations, les clients sont invités à contacter leur conseillère ou leur conseiller régional (voir la page équipe).</p> |
| 10 h 15 | <p>➤ Projet de règlement : sécurité des machines (5 min)</p> <p>Pas encore en vigueur, en date de la rencontre.</p> <p>Ce sont d'excellentes améliorations : nouvelles définitions, exigences de conformité de fabrication – harmonisation des concepts et des exigences avec la normalisation canadienne et internationale en lien avec la sécurité des machines; manuels du fabricant.</p> <p>Changements de tous les numéros d'articles notamment pour la section Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies (les articles 188.1 à 188.13 deviennent 195 à 207).</p> |
| 10 h 20 | <p>➤ Projet de règlement : travaux d'arboriculture et d'élagage (20 min)</p> <p>Le projet de règlement vise à officialiser ce qui est déjà dans le guide de prévention Pratiques de travail sécuritaires en élagage de la CNEST. Voir aussi l'Analyse d'impact réglementaire.</p> <p>Mini-sondage sur le travail à moins de 3 m des lignes électriques, les travaux en hauteur (grimper aux arbres ou nacelles) et les outils utilisés (scie à chaîne, déchiqueteuse, essoucheuse, perche à partir du sol) ainsi que les formations des travailleurs.</p> <p>À noter que les modifications qui y sont proposées ne sont ni finales ni en vigueur.</p> <p>L'APSAM publiera un blogue lorsque les modifications finales au RSST seront adoptées.</p> |
| 10 h 40 | <p>➤ Pause (15 min)</p> |
| 10 h 55 | <p>➤ Projet de règlement : Espaces clos (10 min)</p> <p>Résumé des changements réglementaires, nouveaux outils et mises à jour des formations en cours.</p> |

5. AUTRES SUJETS D'INTÉRÊTS POUR LES COLS BLEUS, NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS ET PROBLÉMATIQUES ÉMERGENTES

ÉCHANGES ET DISCUSSIONS SUR LES DIFFÉRENTS SUJETS D'INTÉRÊTS POUR LES COLS BLEUS

| | |
|---------|---|
| 11 h 05 | <p>➤ TPQuébec – Parcours de formation pour les cols bleus</p> <p>Martin Letarte, représentant de TPQuébec, fait le point sur ce programme de formation.</p> |
| | <p>➤ Aide-mémoire sur l'ajustement d'un poste de conduite</p> <p>L'APSAM en collaboration avec un comité paritaire de travail d'une municipalité a élaboré un outil pour effectuer les ajustements ergonomiques appropriés dans l'habitacle de conduite de n'importe quel véhicule. Cet outil sera disponible vers la fin de l'année 2022 ou au début de l'année prochaine (2023).</p> <p>À venir : possibilité d'une présentation à l'automne.</p> |
| | <p>➤ Ergonomie au bureau – personne-ressource</p> <p>Les formations disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ergonomie au bureau : personne-ressource • Ergonomie au bureau : personne-ressource - En classe virtuelle |
| | <p>➤ Piscines : de nouvelles pages à découvrir</p> <p>Travaux réguliers ou saisonniers en bordure des piscines</p> <p>Nous avons développé une page Web, résultat des différents comités de travail en vue de décortiquer les risques de noyade, mais aussi ceux de chute de hauteur, lorsque les bassins sont vides, pour les travaux d'entretien réguliers, mais aussi saisonniers, sur les pourtours des piscines. Nous proposons aussi des mesures de prévention pour soutenir le milieu dans leur recherche de solution.</p> |
| | <p>➤ Arénas : Nouvel Outil d'aide à l'analyse des tâches en aréna</p> <p>L'APSAM, en collaboration avec l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), a produit un outil d'aide à l'analyse des tâches en aréna. Vous trouverez dans ce document :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les différentes activités réalisées dans les organisations • les différents risques associés à ces activités • des mesures de prévention et des références à des outils pour soutenir la prise en charge de ces risques. <p>Cet outil peut être téléchargé et être adapté à la réalité du milieu de travail dans lequel il sera utilisé.¹</p> <p>Il a été intégré au Guide de sécurité et de prévention dans les arénas de l'AQAIR, en janvier 2022.</p> <p>Voir également le blogue du 5 septembre 2018 de l'APSAM au lien suivant https://www.apsam.com/blogue/grille-dinspection-pour-la-qualite-de-lair-dans-les-arenas-et-les-centres-de-curling</p> |

¹ Extrait de la page Web [Arénas](#) de l'APSAM

➤ **Travail à risque de noyade :**

2 nouvelles capsules vidéo d'environ 12 minutes chacune ont été créées :

- La première, présente la définition d'un travail à risque de noyade ainsi que des exemples, les exigences réglementaires et comment retrouver les infos sur notre site Web.
- La seconde présente, comme un plan d'action, mais de façon verbale, présente la démarche pour prendre en charge le risque de noyade, tout en faisant référence aux différents outils qui sont disponibles pour appliquer la démarche de prise en charge.

Un gabarit Word pour créer un plan de sauvetage est aussi accessible sur ce [thème](#).

Formation [Travail à proximité ou sur l'eau](#) mise à jour pour correspondre aux nouvelles exigences réglementaires du RSST, d'application depuis le **22 mars 2022**. *On rappelle que cette formation vise à outiller les gestionnaires et les travailleurs qui ont un rôle à jouer lors de la **planification et l'organisation des travaux** à proximité ou sur l'eau afin de prévenir la noyade, en conformité avec le Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST). Les participants seront donc sensibilisés aux risques associés aux travaux à proximité ou sur l'eau et pourront déterminer les mesures de prévention ainsi que les mesures de sauvetage à inclure lors de la planification des travaux.*

➤ **Échanges sur les autres sujets d'intérêts pour les cols bleus**
(se référer au tableau de suivi 2021)

6. DIVERS

11 h 45

➤ **Varia**

- La ville de Sherbrooke a déposé sa candidature au Grand Prix SST de la CNESST pour l'innovation suivante : table élévatrice des chenillettes Bombardier.



Nous ne savons pas s'il s'adapte à d'autres marques et modèles.

- Recherche d'une procédure de réparation pour les tuyaux en amiante-ciment dans les tranchées.
- Information complémentaire sur les [Modifications réglementaires - Amiante](#)

Pour le RSST :

- Remplacer la définition de fibre respirable d'amiante.
- Modifier l'annexe 1 du RSST.

| | |
|------|---|
| | <p>Pour le CSTC :</p> <ul style="list-style-type: none">• Harmoniser la définition de fibre respirable d’amiante avec celle du RSST.• Prévoir l’utiliser d’un agent mouillant pour l’enlèvement de matériaux friables contenant de l’amiante.• Permettre d’avoir recours, pour certains travaux, à un système de ventilation par extraction munie d’un filtre à haute efficacité procurant au moins 4 changements d’air à l’heure.• Intégrer des exigences de nettoyables applicables à l’équipement, aux outils, aux vêtements de protection et à d’autres équipements de protection individuels.• Préciser les conditions applicables à l’utilisation d’un sac à gants. <p>Des recherches seront effectuées pour trouver des exemples qui seront partagés avec les membres qui voudront créer un comité de travail paritaire pour de rédiger une procédure.</p> |
| | ➤ Prochaine rencontre en virtuel (Teams) : 4 novembre 2022 |
| 12 h | Fin de la rencontre |

Compte-rendu rédigé par Éline Guénette
Conseillère en prévention à l’ASPAM et responsable du groupe de liaison des cols bleus